

# Appel à projet



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Aube



**Choix des professionnels du dispositif  
« Les promeneurs du Net Jeunesse »**

**Une présence éducative sur Internet**

## - Dispositif départemental -

Demande de financement

Mise à disposition de personnel

Merci de cocher la case correspondant à votre demande

## Cahier des charges 2023-2025

### I – Contexte

Internet et les réseaux font partie du quotidien des jeunes.

Près de 80% des 11-17 ans sont présents sur le Net au moins une fois par jour, et 48 % d'entre eux se connectent plusieurs fois par jour.

Les réseaux sont des vecteurs de communication, de socialisation, d'information et de divertissement devenus rapidement des médias de masse, sans forcément être cadrés et accompagnés à la hauteur de leurs enjeux.

Internet est un territoire qui présente à la fois des risques, mais aussi d'importantes potentialités pour les jeunes. La présence éducative sur Internet apparaît donc aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives éducatives et sociales en direction des jeunes. Elle fait référence à l'idée de poursuivre, sur Internet, la démarche éducative assurée par les intervenants jeunesse des territoires.

C'est dans ce contexte que la Caf de l'Aube a souhaité s'inscrire dans le dispositif national « Promeneurs du Net ».

Ce concept, initié en Suède, au début des années 2000, a été expérimenté par 4 Caf de 2012 à 2016.

Au regard du succès des expérimentations menées sur ces départements, la Cnaf généralise le projet « Promeneurs du Net : une présence éducative sur Internet » à l'ensemble du territoire national, en partenariat avec les ministères de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, et la Mutualité Sociale Agricole.

Au vu de la réussite de l'expérimentation qui s'est déroulée dans notre département sur les années 2017 et 2018, la démarche a été déployée depuis de manière plus large.

La présence éducative bienveillante sur Internet fait référence à l'idée de poursuivre la démarche éducative des professionnels de la jeunesse (éducateur, animateur) sur les réseaux sociaux.

En entrant en relation avec les jeunes sur Internet, le professionnel de la jeunesse – dit promeneur du Net – élargit son territoire d'intervention, poursuit son action éducative en ligne en adaptant sa pratique d'accompagnement aux modalités de communication actuelles des jeunes.

### II – Le cadre du dispositif

#### Public concerné :

Ce dispositif concerne les jeunes de 12 à 25 ans.

#### Durée :

Les structures Pdn devront s'engager sur 3 ans, c'est-à-dire sur 2023, 2024 et 2025.

### Missions des professionnels « Promeneurs du Net » :

Les détails des missions des Promeneurs du Net sont mentionnés dans le document joint en annexe « la charte des promeneurs du Net ».

### Porteurs :

Le « Promeneur du Net » devra être salarié d'une structure assurant une présence auprès du public jeune sur le territoire de l'Aube.

Les structures éligibles relèvent du champ de compétence de la branche Famille et/ou de celles des partenaires associés.

Le temps de travail global consacré au projet doit être de 4 heures **minimum** par semaine sur la base de 46 semaines par an.

### Objectifs attendus et critères d'éligibilité :

Les projets seront examinés sur la base des critères suivants :

- L'expérience de la structure et du Promeneur du Net pressentie dans le domaine de la jeunesse ;
- La clarté et la cohérence du projet au regard des orientations fixées dans le présent cahier des charges et en conformité avec les missions du professionnel attendues et détaillées dans la charte et dans la convention type des Promeneurs du Net et figurant en annexe à cet appel à projet ;
- L'articulation du dispositif Promeneur du Net avec le projet global de la structure ;
- Une répartition territoriale départementale afin de garantir une équité géographique pour l'accès aux structures des jeunes ;
- Les horaires de présence prévus sur le Net en lien avec le temps de présence des jeunes sur le Net afin de garantir une possibilité de relation avec le Promeneur du Net ;
- La diversité des structures afin de garantir une diversité des professionnels dans le cadre du réseau départemental.

### Budget prévisionnel de l'action

Il devra être constitué de charges professionnelles liées à la mise en place du projet et à son évaluation.

### Moyens financiers engagés

La structure peut, soit proposer la mise à disposition d'un professionnel, soit demander un financement sur les deux premières années, **pour une première labellisation**.

La subvention annuelle octroyée par la Caf est plafonnée à 1 000 € par Promeneur du Net, en année pleine, et correspond à 80 % du coût global du projet.

**Ce financement n'est pas cumulable avec la Prestation de services Jeunes.**

### Engagement

La structure porteuse retenue s'engage à :

- Missionner le Promeneur du Net pour ouvrir un compte professionnel sur autant de réseaux sociaux que ceux retenus par le réseau des Promeneurs du Net (et également dans le cadre du réseau animé par le coordonnateur), avec la structuration suivante : prénom + nom de la structure ;

- Signer et adhérer à la Charte (ainsi que le professionnel animateur) et à la convention type des Promeneurs du Net ;
- Missionner le professionnel Promeneur du Net pour être présent, pendant les heures de travail, sur les réseaux sociaux au titre de son activité professionnelle ;
- Permettre la participation du Promeneur du Net au réseau départemental animé par la structure en charge de la coordination (réunion, formations...) ;
- N'avoir aucune action de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et ne pas exercer de pratique sectaire (appropriation et diffusion de la charte de la Laïcité) ;
- Fournir au coordonnateur du dispositif et au comité « Promeneur du Net » un bilan et une évaluation du projet à la fin de chaque année.
- Travailler dans un esprit de coopération avec les différents membres du comité Promeneurs du Net.
- Associer la Caf et ses partenaires au choix d'un nouveau Promeneur du Net dans le cas d'un changement.

## Gouvernance

- Le comité départemental « Promeneurs du Net » est piloté par la Caf Instance politique, il assure le pilotage de la démarche, valide les choix stratégiques et impulse la dynamique globale. Il sélectionne les structures locales porteuses de la démarche des Promeneurs du Net.
- Le comité « Promeneurs du Net » est composé de la Caf de l'Aube, de la Msa Sud Champagne, du Service Départementale de la jeunesse, de l'engagement et de la vie associative de la DSDEN (SDJESVA), de Troyes Champagne Métropole, du Conseil départemental, de la Ville de Troyes, de la Ville de Romilly sur Seine, de la Ville de La Chapelle Saint Luc, de la Ligue de l'enseignement et de la Fédération Départementale des MJC-MPT de l'Aube (FDMJC).
- L'animation du réseau des Promeneurs du Net :  
Un professionnel dédié, salarié du CRIJ Champagne-Ardenne, est missionné dans le cadre d'une convention partenariale pour coordonner le réseau départemental et assurer :
  - le lien entre les acteurs de terrain et les partenaires institutionnels du département s'inscrivant dans la démarche Promeneurs du Net ;
  - l'animation du réseau départemental : accompagnement des Promeneurs du Net, coordination des temps de formation et d'analyse des pratiques, mise en œuvre de projets...

Outre cette animation collective, le coordonnateur organise des bilans réguliers avec les Promeneurs du Net appartenant à son réseau.

## Constitution du dossier

- ✓ Dossier de présentation pour la structure candidate (coordonnées, motivation, objectifs...)
- ✓ Liste datée des membres du conseil d'administration pour les associations ou les CCAS ou celle des membres du conseil communautaire de l'EPCI ;
- ✓ Mission principale de la structure (copie label et agrément) ;
- ✓ Activités de la structure en lien avec l'expérimentation Promeneurs du Net et/ou actions en cours) ;
- ✓ Organigramme de la structure ;

- ✓ Curriculum Vitae – qualification, expérience du professionnel pressenti pour assurer la fonction de Promeneur Du Net ;
- ✓ Rapport d'activités/compte de résultats le plus récent (uniquement pour les associations) ;
- ✓ Budget prévisionnel de fonctionnement global et de l'activité de coordination. (Cf. tableau joint) ;
- ✓ Les horaires d'accueil des jeunes dans la structure ;
- ✓ Les horaires envisagés du Promeneur du Net sur le Net.
- ✓ Pour les associations, l'attestation de souscription au contrat d'engagement républicain.

Le dossier pourra être complété par tous supports et informations permettant d'apprécier la pertinence de la candidature au regard des attendus détaillés dans le présent cahier des charges.

### Transmission des dossiers

Le projet complété ainsi que les différents éléments devront être envoyés à l'adresse suivante :  
 Conseillers-techniques.cafroyes@caf.cnafmail.fr

### Calendrier d'étude des dossiers de candidature « Promeneurs du Net »

<b>Lundi 04 juillet 2022</b>	Diffusion du dossier d'appel à projets
<b>30 septembre 2022</b>	<b>Date limite d'envoi du dossier complet</b>
<b>Fin octobre 2022</b>	Choix du porteur puis notification
<b>01/01/2023</b>	Lancement du dispositif

Le comité de pilotage se réserve la possibilité de demander aux candidats des compléments d'information et d'organiser des auditions afin d'apprécier la pertinence du projet.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, vous pouvez vous adresser à :**

Christine TARAUD : Responsable du Pôle développement en Action Sociale, Caf de l'Aube  
 Tél. 03.25.49.40.28.  
[christine.taraud@cafroyes.cnafmail.fr](mailto:christine.taraud@cafroyes.cnafmail.fr)

Stéphane BERGAMASCHI : Conseiller technique Action Sociale, Caf de l'Aube  
 Tél. 03.25.49.41.41.  
[stephane.bergamaschi@cafroyes.cnafmail.fr](mailto:stephane.bergamaschi@cafroyes.cnafmail.fr)



## Annexe

# CHARTRE DES PROMENEURS DU NET

Cette charte est un référentiel commun qui a pour vocation de faire connaître l'origine de ce projet à toute personne qui serait en lien avec un Promeneur du Net. Elle précise également les contours, les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche.

L'adhésion à la présente charte engage ses signataires pendant toute la durée de leur participation à la démarche « Promeneurs du Net ».

### Préambule

Internet est aujourd'hui le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. L'image positive dont il bénéficie auprès d'eux et l'utilisation intensive qu'ils en ont en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d'importantes potentialités.

Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse est essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre à chacun d'exploiter au mieux les multiples opportunités qu'il peut offrir dans le quotidien de chacun.

Tel est l'objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

### Article 1.

#### Renforcer la présence éducative sur Internet via la démarche « Promeneurs du Net »

L'utilisation par les jeunes des outils numériques, tels qu'Internet, les réseaux sociaux, les smartphones et tablettes, ou encore les jeux vidéo, suscite de nombreux questionnements chez les parents comme chez les professionnels de la jeunesse.

Ces usages numériques s'inscrivent au cœur des pratiques culturelles des jeunes. Ils sont pour eux, un vecteur important de sociabilité, d'expression et de créativité.

**La présence éducative sur Internet** apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes. L'objectif est de poursuivre sur Internet l'action éducative conduite sur les territoires par les différents acteurs engagés aux côtés des jeunes.

**Promeneurs du Net** s'inscrit dans cette continuité, faisant écho à une démarche initiée en Suède et partant du constat que si les adultes, professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs et tous ceux travaillant en lien avec les jeunes sont bien présents dans les différents espaces qu'ils fréquentent (école, espaces éducatifs...), ils ne le sont pas forcément dans la « rue numérique ».

Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu'ils occupent. Même si les modalités de mise en relation avec les jeunes changent, il ne s'agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures.

L'objectif est avant tout de maintenir la relation avec les jeunes dans la vie physique. La présence en ligne permet d'enrichir ces modalités d'intervention et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes.

## Article 2. Les acteurs de la démarche

Les Promeneurs du Net sont des professionnels (éducateurs, animateurs, conseillers en insertion, infirmières, psychologues, médiateurs numériques...) issus de différentes structures du secteur éducatif, socioculturel, médico-social, de l'animation ou de la médiation qui interviennent auprès des jeunes sur les territoires. Tous les acteurs de la jeunesse sont susceptibles d'être concernés par cette présence éducative sur Internet et sont, à ce titre, régis par la présente charte des Promeneurs du Net.

## Article 3. Les missions

Les structures signant la charte s'engagent à missionner un ou plusieurs de leurs professionnels pour des actions de présence éducative sur Internet, plusieurs heures par semaine. Cette présence éducative peut s'exercer sur les réseaux sociaux, les forums, les « chats », les blogs, les jeux vidéo et tous les outils numériques utilisés par les jeunes et les familles.

Chaque Promeneur du Net possède un compte professionnel (« profil individuel ») sur Facebook (et/ou Twitter, Instagram, Snapchat...) devant contenir à minima les informations suivantes :

- Le prénom du Promeneur du Net (Pdn) et le nom de sa structure ;
- Une photo personnelle (de préférence) ou, à défaut, une photo représentant sa structure ; *la personnalisation de la relation est primordiale s'agissant de la présence éducative sur Internet. Le jeune doit pouvoir reconnaître l'adulte avec qui il est en contact.*
- Le logo (ou bandeau) Promeneurs du Net ;
- Les précisions essentielles relatives à la démarche « Promeneurs du Net »;
- Les modalités d'entrée en relation avec un Pdn ;
- Le lien vers l'annuaire départemental des Promeneurs du Net.

Parallèlement à ses missions habituelles, chaque Pdn consacre plusieurs heures par semaine pour aller à la rencontre des jeunes et parfois de leurs familles, afin de les accompagner dans la « rue numérique ».

Dans le cadre de leurs actions, les Pdn ont pour vocation de :

- Créer et/ou renforcer des liens avec les jeunes, les familles et le réseau des professionnels du département ;
- Rompre l'isolement des jeunes et réduire les inégalités (géographique, d'accessibilité liée au handicap, ...) grâce à la proximité du numérique ;
- Etablir une relation de confiance, échanger, partager ;
- Conseiller, informer, prévenir ;
- Proposer un soutien, une rencontre, une orientation vers une structure adaptée ;
- Contribuer à la mise en place d'actions individuelles et/ou collectives pertinentes au regard du public et des missions de chaque organisme ;
- Accompagner les jeunes dans la « rue numérique » ;
- Favoriser l'éducation aux médias et à l'information auprès des jeunes et de leur famille ;

- Rassurer et accompagner les jeunes comme leurs parents ;
  - Proposer des espaces de paroles, d'échange de débats individuels et/ou collectifs (« chats », conversations instantanées, forums, groupes de discussion... ) ;
- Encourager des projets collaboratifs et responsables sur le numérique (physiques et/ou dématérialisés).

Le Pdn s'engage à :

- Assurer une présence éducative régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail et adaptée aux horaires de sa structure ;
- Participer aux temps de coordination dédiés, au sein du réseau départemental (rencontres, formations, analyse des pratiques, par exemple) ;
- Participer aux animations collectives et/ou événementielles liées au réseau départemental des Promeneurs du Net.

En cas de non-respect d'un de ses engagements, le Pdn se verra exclu du dispositif par une décision officielle et concertée du comité de pilotage. Cette décision sera notifiée à la structure dont dépend le Pdn.

En cas de non-respect par les jeunes des valeurs précisées à l'article 6, les cas les plus graves pourront faire l'objet de signalements aux autorités compétentes.

Les structures porteuses du projet veillent à ce que la configuration de leur espace numérique soit maintenue à jour, afin de garantir et de respecter les principes de confidentialité et d'anonymat.

#### **Article 4. Connaissances et compétences**

Afin de mener à bien ses missions, le Promeneur du Net doit volontairement intégrer les outils numériques à sa pratique professionnelle et se situer dans une démarche d'adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication.

Le Pdn doit notamment être en capacité de posséder :

- Une bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et de leurs usages ;
- Une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet.

Il doit également savoir adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes et aux parents.

Une formation continue, associée à une analyse des pratiques, est un plus pour acquérir ou développer les connaissances et compétences sur les champs suivants : utilisation des réseaux sociaux et des outils de communication dans un cadre professionnel, travail en réseau, confidentialité et secret professionnel, bonnes pratiques numériques...

#### **Article 5. Animation et pilotage**

Au sein de chaque département, un comité de pilotage est mis en place, afin d'animer et de piloter le réseau des Promeneurs du Net.

Les structures qui participent à cette démarche sont retenues par le comité de pilotage et sont accompagnées par un coordinateur départemental.



Elles s'engagent à participer au réseau départemental des Promeneurs du Net, et à contribuer au suivi et à l'évaluation de la démarche.

## Article 6. Les valeurs

Chaque signataire de la présente charte s'engage à respecter les valeurs de l'animation et de l'éducation en faveur de la jeunesse et de la parentalité, à savoir :

- Prendre en compte les individus sans distinctions ni préjugés ;
- Favoriser l'accès à l'autonomie et à la socialisation ;
- Promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté.

Dans le cadre de leurs interventions, les PDN et les utilisateurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

- Respect des valeurs de la République et de la laïcité ;
- Respect de la dignité de la personne ;
- Interdiction du prosélytisme et de l'incitation à la haine.

Le PDN exerçant ses fonctions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n'est autorisée.

Le PDN s'engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire.

La diffusion de contenus à caractères pédophiles, pornographiques, racistes, négationnistes, injurieux, diffamatoires, obscènes, violents ou portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité n'est pas autorisée.

Le PDN exerce dans le respect de ses missions et de l'institution qu'il représente. La présence éducative sur Internet vient en complémentarité des missions dévolues à sa structure et ne se substitue en aucun cas à elles.

## LE BUDGET PREVISIONNEL :

DEPENSES CHARGES	Action Promeneur du Net			RECETTES PRODUITS	Action Promeneur du Net		
	2023	2024	2025		2023	2024	2025
<b>Achats</b>				<b>CAF</b>			
<i>Electricité, eau , chauffage</i>				<i>Financement demandé</i>		/	/
<i>Matériel</i>							
<i>Autres achats (à détailler)</i>							
<b>Charges externes</b>				<b>AUTRES FINANCEURS</b>			
<i>Location, hébergement</i>							
<i>Location matériel</i>							
<i>Assurances</i>							
<i>Publicité</i>							
<i>Transport</i>							
<i>Téléphonie, internet</i>							
<i>Documentation</i>							
<i>Frais de formation</i>							
<b>Autres charges</b>							
<b>Impôts et taxes</b>							
<b>Charges de personnel</b>							
<i>Salaire Promeneur du net</i>				<b>FONDS PROPRES</b>			
<i>Charges</i>				<b>AUTRES (à préciser)</b>			
<b>Charges de gestions courantes</b>							
<b>Charges financières</b>							
<b>Charges exceptionnelles</b>							
<b>Dotation aux amortissements et aux provisions</b>							
<b>TOTAL DES CHARGES</b>				<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			

Je certifie exacte les informations contenues dans cette fiche

A

Le

Signature du responsable légal

# CONTRAT ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

## Attestation

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom, prénom) -----

Représentant(e) légal(e) de l'association -----

Si le signataire n'est pas le représentant statuaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures – celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter-) lui permettant d'engager celle-ci.

### **Déclare :**

- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Fait, le /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_/, à

Signature